

tous les états de l'Union. Combien de millions a-t-il payés, l'année dernière, aux personnes qui étaient dans l'embaras ou dans la détresse? A combien de personnes dans le malheur a-t-il apporté le confort d'une aide-financière? A combien de millions de personnes offre-t-il maintenant l'espoir d'une protection future contre la calamité? A personne bien entendu, car le trust de la viande de boeuf ne fait pas d'opérations dans un but philanthropique. Il n'est pas organisé pour soulager la détresse, pour empêcher la pauvreté et on ne s'attend pas à ce qu'il agisse dans ce sens. Cependant en appliquant la seule taxe de revenu prélevée sur des corporations, ce trust et d'autres corporations du même genre sont favorisés. S'il est vrai que la taxe n'est pas payée par le détenteur de licences, il ne peut résulter aucun inconvénient du fait qu'on laisse le trust de la viande de boeuf et d'autres corporations supporter leur part égale de cette taxe, car beaucoup de ces corporations jouissent des profits et des privilèges du monopole et peuvent parfaitement bien payer leur propre part. Si l'on prétend que l'homme qui achète de la viande doit payer la taxe, on peut aussi prétendre qu'il doit payer aussi sa pleine part sans la faire supporter entièrement à l'homme qui achète de l'assurance.

Considérons maintenant la question des hôtels. Je regrette d'assimiler la magnifique institution de l'assurance au trafic des liqueurs. Toutefois, ces deux choses ont été classées ensemble au point de vue des taxes, non par moi, mais par le sentiment public, car le sentiment public est le maître du législateur. Des taxes de licence excessives sont prélevées sur les Compagnies d'assurance et sur les commerçants en liqueurs.

On admet que cette forte taxe de licence est imposée au commerce des liqueurs comme une sorte de pénalité ou d'amende dans le but de restreindre ou de prohiber ce commerce, parce que le "saloon" est supposé nuisible à la morale publique. Incidemment, comme pour l'assurance, la taxe est supposée rapporter de l'argent perçu honnêtement pour aider le gouvernement. Pourquoi l'assurance serait-elle placée sur le même pied de taxation que le "saloon"? C'est peut-être que l'assurance et le commerce des liqueurs représentent des extrêmes opposés. A l'un on impose une pénalité parce qu'il répand la misère et le malheur et à l'autre parce qu'elle répand le confort et le bonheur. L'un est mis à l'amende comme étant un mauvais commerce et l'autre comme étant une bonne institution. Si le consommateur paye la taxe, nous trouvons que l'homme raisonnable, sobre, est accouplé à l'homme ivrogne et dépensier, tous deux portant le même joug l'un pour ses vertus, l'autre pour ses vices. Comment une

telle situation absurde peut-elle marcher de pair avec l'idée américaine de bon sens et d'équité?

### Le législateur

Comment rectifiera-t-on cette situation? Quelles sont les difficultés qui se présentent et comment les surmontera-t-on?

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui dénoncent, sans faire aucune différence, nos législateurs pour l'existence de cette taxe malheureuse. La grande majorité des législateurs du Colorado, aussi bien que d'autres états, est, je crois, anxieuse de protéger les droits des détenteurs de licences et ceux des Compagnies. Il y a, bien entendu, des exceptions, il y a des gens qui prennent une attitude déraisonnable à l'égard des Compagnies d'assurance, mais ces gens sont très rares dans le Colorado. Nos législateurs proviennent directement du peuple et appartiennent à

toutes les classes de la société. Leur jugement sur des questions de cette sorte peut être parfois en défaut, comme peut l'être le vôtre et le mien. Toutefois, il est injuste et déraisonnable de prétendre qu'ils ont agi avec l'intention bien établie de faire du tort aux détenteurs de licences ou aux Compagnies d'assurance. Quand nous considérons la variété des occupations auxquelles se livraient ces législateurs, le nombre et la variété extraordinaires des sujets qu'ils ont à considérer et le temps extrêmement court qui leur est laissé pour l'étude et pour agir, il est remarquable que si peu d'injustices soient faites.

Les hommes d'assurance ont eu des années pour étudier cette question et en connaissent parfaitement tous les détails.

Comme résultat de cette étude, ils sont unanimement de l'opinion que les taxes sur les primes devraient être réduites au moins aux besoins des départements - mais qu'a-t-il été fait par ces gardiens des intérêts des détenteurs de licences pour faire comprendre à ces législateurs l'injustice de cette taxe?

Dans tout le pays, il y a des centaines d'hommes, non encore choisis, qui deviendront des législateurs dans trente-cinq ou quarante assemblées d'état prochainement. Que savent-ils en ce moment sur cette question et beaucoup d'autres qu'ils auront à considérer pendant la session? Il n'y a pas eu d'agitation publique sur la question de la taxe des primes. Les probabilités sont que pas un seul sur cent de ces législateurs futurs, qui sont maintenant des commerçants, des fermiers, des salariés et des hommes de profession libérale, ne sait même que les primes sont taxées. La connaissance réelle qu'ils acquerront sur le sujet sera obtenue après qu'ils se seront assemblés et cela aura lieu seulement si leur attention est attirée sur la question d'une manière convenable. Sûrement nous ne pouvons pas nous attendre à ce qu'ils approfondissent beaucoup une proposition dont le but, à leur idée, peut être la réduction de revenus quand l'état a besoin d'argent. Je crois qu'il y aurait peu de difficulté à fixer leur attention, pourvu qu'on leur accorde du respect et de la considération. Rien ne peut être obtenu pour cette réforme en exprimant constamment du mépris pour nos législateurs et en les tournant en ridicule, en les accusant d'être dénués de scrupules, de gaspiller les fonds qui leur sont confiés et en leur imputant des crimes contre le détenteur de licences et sa Compagnie. Cette politique est poursuivie en divers quartiers et est, je crois, une erreur; elle servira plus à augmenter ces taxes qu'à les réduire. Malgré tous leurs défauts, la société semble s'appuyer en toute sécurité sur les lois que ces hommes ont faites.

(A suivre).

## ALEX. DESMARTEAU

COMPTABLE, AUDITEUR

SPECIALITÉ:—

Liquidation de Faillites  
Compromis effectués

54 à 60, rue Notre-Dame Est, - MONTREAL.

## COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE CONTRE L'INDENNITÉ

Bureau Principal: 151 rue GILROUARD, St-Hyacinthe  
Actif dépassant \$120,000.00

Cette Compagnie n'assume que des risques commerciaux dans les villages, et opère sur des bases strictement mutuelles. C'est pourquoi tous les marchands et commerçants de cette Province doivent bénéficier de ses avantages.

T. A. ST GERMAIN, Sec.-Gérant

## POURQUOI

DOIT-ON S'ASSURER DANS

# La Sauvegarde

- 1o **PARCE QUE** Ses taux sont aussi avantagés que ceux de n'importe quelle compagnie.
- 2o **PARCE QUE** Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.
- 3o **PARCE QUE** Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.
- 4o **PARCE QUE** La sagesse et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.
- 5o **PARCE QUE** Par dessus tout, elle est une compagnie canadienne française et que ses capitaux restent dans la province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

Siège social: 7 PLACE D'ARMES,

MONTREAL.